



## FOIRE AU QUESTIONS

### Tout savoir (ou presque !) sur les marques de certification d'Aliments du Québec

Nous avons dressé la liste des questions qui sont le plus souvent posées concernant nos marques de certification. Voici les réponses.

---

#### **Quelle est la différence entre *Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec* ?**

Pour être *Aliment du Québec*, les produits doivent être composés entre 85 % à 100 % d'ingrédients québécois, ainsi que transformés et emballés au Québec. Pour *Aliments préparés au Québec*, les produits sont composés d'ingrédients québécois et/ou importés, ainsi que transformés et emballés au Québec.

#### **Si l'aliment ne pousse pas ici, pourquoi on le considère québécois ?**

S'il ne pousse pas ici, il ne peut pas avoir la marque de certification *Aliments du Québec*. Toutefois, s'il est transformé et emballé au Québec il peut se voir octroyer la marque de certification *Aliments préparés au Québec*.

#### **Transformé ici, ça veut dire quoi ?**

Toute activité de transformation jugée suffisante telle qu'une cuisson, fermentation, un mélange, un assemblage, une torréfaction...

#### **Si l'aliment est seulement emballé ou embouteillé ici, est-ce qu'il est considéré comme *Aliments préparés au Québec*?**

Non, l'activité d'emballage ou d'embouteillage n'est pas considérée comme étant suffisante pour qu'une marque de certification soit octroyée. Il doit y avoir une activité de transformation en plus.

### **Est-ce que l'aliment doit obligatoirement être emballé au Québec ?**

Oui ! Ça fait partie des critères obligatoires pour être considéré comme un *Aliment préparé au Québec* ou un *Aliments du Québec*. Si le produit requière un emballage ou un embouteillage, ces activités doivent être faites au Québec.

### **C'est quoi un ingrédient en quantité suffisante ?**

Un ingrédient en quantité suffisante est produit en assez grande quantité au Québec pour être disponible auprès des transformateurs, leur permettant ainsi de produire leurs aliments. Par exemple : la canneberge. Étant donné que le Québec produit suffisamment de canneberges pour les transformateurs, c'est donc exigé pour devenir un *Aliments préparés au Québec*

### **Pourquoi certaines entreprises peuvent avoir des produits *Aliments du Québec* et d'autres *Aliments préparés au Québec* ?**

Ceci dépend de l'origine des ingrédients. Chaque entreprise a sa diversité de produits offerts et chaque produit est évalué individuellement pour se voir attribuer la bonne marque de certification.

### **Pourquoi des mélanges d'épices qui ne viennent pas d'ici sont admissibles?**

Aussitôt qu'il y a une activité de transformation jugée suffisante se déroulant au Québec et un emballage fait localement, le mélange d'épices devient admissible.

### **Est-ce qu'un produit *Aliments préparés au Québec* est toujours constitué de plusieurs ingrédients ?**

Non, il est possible d'avoir un produit avec un ingrédient unique (ex : le café) car il implique une activité de transformation faite au Québec.

### **Comment se fait-il qu'un jus pomme soit *Aliments préparés au Québec* alors qu'il y a beaucoup de pommes au Québec?**

Ça dépend s'il est fabriqué avec un concentré. Le Québec ne produit pas assez de pommes à jus pour répondre à toute la demande.

**Est-ce qu'un *Aliments du Québec* pourrait aussi être transformé ?**

Oui, si les ingrédients dans la recette proviennent du Québec dans sa confection. Exemples: du pain ou du maïs en conserve

**Pourquoi avez-vous des marques de certification BIO s'il y a déjà des logos qui démontrent la certification biologique sur l'emballage ou la bouteille ?**

Les marques de certification BIO d'Aliments du Québec sont issues d'un partenariat avec la *Filière biologique du Québec* et le *Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV)*, ces déclinaisons associent le mode de production (validé par le CARTV) à la vérification de provenance (validée par Aliments du Québec), afin d'offrir un repère aux consommateurs québécois en quête de produits répondant à leurs préoccupations et leurs valeurs. C'est un double repère en un !

---

**Vous avez une question qui ne fait pas partie de la liste ? Écrivez-nous et nous l'ajouterons ici avec sa réponse ! [certification@alimentsduquebec.com](mailto:certification@alimentsduquebec.com)**